



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
 Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
 Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
 Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
 Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
 Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
 Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
 Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
 Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
 Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ
 Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
 Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
 Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
 Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT
 Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Contrat local des solidarités 2024-2027

A travers le transfert des compétences sociales réalisées courant 2020, l'action sociale est devenue une composante importante de la politique portée par Dijon métropole et trouve naturellement sa place dans le nouveau projet métropolitain.

Dès la première année de portage des compétences transférées, Dijon Métropole a entendu accroître sa capacité de réponse en contractualisant avec l'Etat dans le cadre d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, s'inscrivant dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Faisant suite à ce plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Pacte des solidarités 2024-2027 a pour vocation de poursuivre et de renforcer les dynamiques engagées sur la période 2017-2023 autour de quatre grandes thématiques :

- la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance,
- l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous,
- la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits,
- et la construction d'une transition écologique solidaire.

Localement, le pacte des solidarités donne lieu à la signature d'un contrat local des solidarités 2024-2027, entre l'Etat et la Métropole. La philosophie qui guide l'intervention du contrat local des solidarités est que ce dernier vient en plus pour compléter les manques mais en aucun cas pour « faire à la place de ». Il s'agit notamment d'ancrer et d'assurer la bonne articulation entre son soutien et les actions prévues dans le cadre des programmes et projets qui interviennent au cours de la même période.

Ainsi les actions proposées en faveur de la lutte contre la pauvreté dès le plus jeune âge s'articulent avec le contrat de ville. Elles visent à lutter contre le décrochage scolaire et à inscrire les jeunes dans des parcours personnalisés.

Les actions identifiées pour amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous, viennent compléter l'offre de services existante sur le territoire, en lien avec la mise en place de la loi Plein emploi à partir de 2025.

Sur le volet 3, en matière d'accès aux droits, entrent en résonance avec l'expérimentation « Territoire Zéro Non-Recours » avec pour objectif commun l'accès aux droits pour tous. Si le logement reste une thématique majeure dans ce contrat, les actions seront construites en articulation avec Le logement d'Abord et le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration.

Enfin, les actions visant à lutter contre la précarité alimentaire s'inscrivent en adéquation avec le projet PRODIJ.

La réussite du contrat local des solidarités reposera non seulement sur la dynamique instituée par le binôme Etat-Métropole, mais également sur l'ensemble du partenariat local.

L'ensemble de ces actions ont été définies à partir du diagnostic local, réalisé en amont de l'élaboration de contrat. Celui-ci a mis en avant le fait que le territoire de Dijon métropole est un territoire dynamique, avec une croissance démographique depuis plusieurs années maintenant et un tissu tant associatif qu'institutionnel dense et dynamique. Il fait face cependant à un niveau de pauvreté important d'une partie de ses habitants auxquels des réponses souvent multiples doivent être apportées. En effet, le taux de pauvreté est plus élevé qu'à l'échelle départementale et les cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte la métropole sont particulièrement impactés par la précarité. Les profils les plus touchés sont les jeunes et les familles monoparentales. La tension en termes de demande de logements, et en particulier de logements sociaux, est aussi particulièrement forte dans Dijon et les communes alentour.

En réponse à ces constats identifiés, il est proposé un contrat de solidarités composé de 8 actions :

Axe « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance »

- Action n°1 - Prévenir le décrochage par une prévention spécialisée renforcée
- Action n°2 - Développer des actions de remobilisation en faveur des jeunes pour les inscrire dans un parcours personnalisé

Axe « Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous »

- Action n°3 - Remobiliser les personnes éloignées de l'emploi
- Action n°4 - Renforcer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi par la levée des freins et l'accompagnement des entreprises

Axe « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits »

- Action n°5 - Garantir un accès aux droits pour tous
- Action n°6 - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour les publics vulnérables

Axe « Construire une transition écologique solidaire »

- Action n°7 - Soutenir la mobilité durable des publics
- Action n°8 - Lutter contre la précarité alimentaire

Pour chaque action, ont été identifiés les problématiques et enjeux spécifiques au territoire et définis les objectifs pour les 4 années de contractualisation. Les actions déployées pourront évoluer chaque année en fonction des priorités et des évolutions observées.

Le budget associé au contrat local des solidarités s'élève à 665 000 euros en 2024 puis est estimé à 700 000 euros pour les 3 années suivantes. L'Etat et Dijon métropole se sont engagés à parité dans la réalisation de chaque action.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 332 500 € par l'État permettant la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention ;
- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement de cette convention sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN	POUR : 86	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	